

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 019/2023

Séance du 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la
convocation : 19/05/23**

**Date d'affichage :
19/05/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry (*arrivé à 18h45*), CASAGRANDE Hervé (*arrivé à 20h00*), DON Daniel, FERRET Myriam (*arrivé à 18h45*), HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : BOUAT Valérie, CHOPO Guy.

Procuration : BOUAT Valérie à ROBERT Béatrice.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

Objet : Acquisition parcelle « POUJADE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a décidé de se porter acquéreur de la parcelle C 300 (phase 1), d'une superficie de 1 710m², sises à Soubares, appartenant à Madame POUJADE Michèle veuve BOISSY, par le biais d'échange à l'amiable. Il est convenu de la part des 2 parties que cette compensation financière se fera à hauteur de d'environ 35 000 €, par des parcelles situées dans la zone de Mondeous.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à signer les documents relatifs à ce sujet

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier ainsi qu'au Notaire en charge de la transaction.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN.



RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2023 081-218102259-20230524-DE_2023_019-DE